

Transcription du podcast « Pourquoi vous devriez faire une demande de services après avoir obtenu un financement Passeport de 5 000\$ ».

Val : Bonjour et bienvenue au podcast des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, « Pourquoi vous devriez faire une demande de services après avoir obtenu un financement Passeport de 5 000\$ ». Je suis l'hôte Val Baravi, spécialiste des communications SOPDI. Le podcast d'aujourd'hui vous donnera un bref aperçu des détails de la trousse de demande de services SOPDI et vous permettra de comprendre le processus, les raisons pour lesquelles vous devriez demander des services au-delà des fonds du programme Passeport, et enfin, ce qui se passe une fois que vous avez rempli la trousse de demande de services ? Dans le studio aujourd'hui se trouve Tanner Stranges, qui est le navigateur de services SOPDI pour la région de Hamilton Niagara. Tanner nous fera partager son expertise sur le sujet et nous aidera à comprendre le rôle important de la trousse de demande de services. Bienvenue Tanner et merci de vous joindre à nous.

Tanner : Merci beaucoup, Val. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui.

Val : Parlez-moi un peu de vous et de ce que vous faites à SOPDI.

Tanner : J'ai commencé à travailler à SOPDI en 2018, lors de la création du service de navigation. J'aide les familles une fois le processus de demande terminé, mais je continue à participer au processus de demande et à l'amélioration de la qualité.

Val : Parlons de SOPDI. Qu'est-ce que SOPDI ?

Tanner : Ainsi, les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou SOPDI est le point d'accès aux services de pour les adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère en Ontario. Pour faire une demande de services pour adultes en Ontario, vous devez prouver votre lieu de résidence, votre âge et que vous souffrez d'une déficience intellectuelle. Une fois que votre admissibilité a été confirmée, un évaluateur standard des SOPDI vous aidera, vous et votre famille, à remplir la trousse de demande de services.

Val : Vous pouvez effectivement faire une demande auprès des SOPDI à l'âge de 16 ans, c'est exact ?

Tanner : C'est exact. Vous pouvez faire une demande dès l'âge de 16 ans, mais vous ne pouvez pas être connecté aux services avant vos 18 ans.

Val : Parlons de la trousse de demande de services. Pourquoi existe-t-elle ?

Tanner : Excellente question. Le trousse de demande de services est donc le fruit du travail de transformation effectué par le gouvernement de l'Ontario en 2004, lorsque les adultes atteints d'une déficience intellectuelle ont finalement été retirés des institutions

pour être intégrés à la communauté. À l'époque, le gouvernement procédait à un examen approfondi du système de services aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle. Les deux formulaires que nous utilisons aujourd'hui ont été guidés par les six principes transformationnels clés qui ont été approuvés par un groupe d'auto-intervenants, de familles et de professionnels de tout l'Ontario.

Val : On dirait que beaucoup de recherches ont été faites à ce sujet.

Tanner : Tout à fait.

Val : Pouvez-vous me dire pourquoi une personne doit remplir la trousse de demande de services ?

Tanner : Bien sûr. La trousse de demande de services est donc une occasion pour vous et votre famille de raconter votre histoire. L'objectif de la trousse de demande de services est de nous aider à comprendre les services et les aides qui vous conviennent. Comme SOPDI est votre point d'accès aux services, considérez la trousse de demande de services comme une introduction aux aides résidentielles ou aux services spécialisés qui vous intéressent. Pour parcourir la trousse de demande de services, il s'agit essentiellement d'un processus et, comme tout autre processus, il prend du temps.

Val : Que pouvez-vous me dire sur la durée de ce processus ?

Tanner : Donc, cela dépend de vous. L'évaluation est généralement programmée en deux réunions de trois heures. L'objectif de cette grande partie du temps est de vous permettre, à vous et à votre famille, de ne pas vous sentir pressés, de vous donner le temps de raconter votre histoire. SOPDI adaptera ce temps à vos besoins. Si vous préférez faire une journée complète, nous pouvons le faire de cette façon. Ou, si vous préférez, nous pourrions faire six séances d'une heure. Nous essayons vraiment d'adapter ce processus à ce qui conviendrait le mieux à chaque personne.

Val : A ma connaissance, la trousse de demande de services se compose de deux parties, la Demande de services et de soutiens et l'Échelle d'intensité de soutien, que pouvez-vous me dire à ce sujet ?

Tanner : Oui. La Demande de services et de soutiens comprend une série de questions qui permet vraiment à l'évaluateur de vous connaître et de savoir ce dont vous avez besoin de la part des services. Cela lui permet de savoir ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas. Dans la Demande de services et de soutiens, nous prenons également le temps de vous faire connaître les services qui existent dans votre communauté locale et qui pourraient vous intéresser. La deuxième évaluation est l'Échelle d'intensité de soutien. C'est un ensemble de questions qui nous aide vraiment à comprendre les types de soutien dont vous aurez besoin dans la communauté pour réussir. Nous faisons cela pour nous assurer de certaines choses, que nous

comprenons bien vos besoins quotidiens afin de pouvoir vous mettre en relation avec les soutiens appropriés, ainsi que pour comprendre vos besoins quotidiens en matière de soutien afin d'aider les prestataires de services à mieux vous fournir le service.

Val : Donc, si je comprends bien, la Demande de services et de soutiens concerne vos goûts, vos aversions et votre caractère, n'est-ce pas ? Alors que l'Échelle d'intensité de soutien concerne plutôt vos besoins.

Tanner : Très bonne remarque. Oui. Donc la Demande de services et de soutiens est vraiment autour de ce que vous aimez, de ce qui vous intéresse. Et l'Échelle d'intensité de soutien concerne plutôt les types de soutien dont vous aurez besoin dans la communauté pour mener une vie réussie.

Val : Maintenant, est-il possible d'obtenir une copie de la Demande de services et de soutiens et de l'Échelle d'intensité de soutien par courrier, de compléter la trousse et de l'envoyer simplement à SOPDI, ou de le faire en ligne si cela est possible ?

Tanner : Très bonne question. Malheureusement, il n'y a pas de moyen de remplir la trousse de demande de services sans l'aide d'un évaluateur certifié. Nous pouvons envoyer certaines des questions de la Demande de services et de soutiens au préalable, mais avec l'Échelle d'intensité de soutien, il s'agit d'une évaluation standardisée et un évaluateur certifié est la seule personne qualifiée pour effectuer cette évaluation.

Val : Faut-il remplir la trousse de demande de services pour avoir droit aux 5 000 dollars du programme de Passeport ?

Tanner : Non, vous devez juste être éligible aux services des Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Une fois que vous avez été jugé admissible à nos services, si vous demandez à ne pas faire compléter la procédure de demande, nous nous contenterons de vous orienter vers le programme Passeport de 5 000 \$.

Val : Pouvez-vous me citer quelques avantages immédiats ou à long terme de la trousse de demande de services ?

Tanner : Eh bien, cela pourrait vous conduire à plus de services pour lesquels vous n'auriez pas à utiliser vos 5 000 \$ de Passeport, et vous pourriez éventuellement recevoir une augmentation du financement de Passeport. De plus, sans la trousse de demande de services, les seuls services auxquels vous avez droit sont ceux du programme Passeport 5 000 \$. À moins de remplir la trousse de demande de services, nous ne pouvons pas vous jumeler à d'autres services pour adultes financés par le ministère en Ontario.

Val : Que se passe-t-il lorsqu'une personne décide de ne pas continuer avec la trousse de demande de services ?

Tanner : Eh bien, comme mentionné précédemment, la personne ne pourrait pas être inscrite dans le registre de services ou se référer à un autre service. Pour les personnes qui vivent avec des aidants naturels à leur domicile, le fait de ne pas remplir la trousse de demande de services pourrait potentiellement constituer un obstacle en cas de crise, car la trousse de demande de services est nécessaire pour se connecter à tout service. Pour les personnes vivant de manière autonome dans la communauté, elles pourraient passer à côté de services gratuits qui pourraient faciliter leur vie autonome et leur donner plus de chances de s'intégrer avec succès.

Val : C'est intéressant que vous ayez mentionné le registre des services. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre une liste d'attente et le registre des services ?

Tanner : Très bonne question, Val. Avec le registre des services, nous essayons d'assurer l'équité en faisant cela, nous prenons en considération la priorité de chaque individu, chaque situation individuelle, la situation des soignants et nous utilisons ces renseignements avec la trousse de demande de services pour faire correspondre les services qui seraient les mieux adaptés ainsi que ceux qui ont le plus besoin d'un service.

Val : Puis-je faire une demande pour la trousse de demande de services tout de suite ?

Tanner : Non. Nous vous recommandons donc de vous renseigner auprès de votre SOPDI local. Les délais dépendent de la disponibilité des horaires avec vous et les personnes qui vous connaissent le mieux.

Val : Une fois que j'ai rempli la trousse de demande de services, puis-je obtenir des services immédiatement ?

Tanner : Non. Vous serez donc inscrit au registre des services dont nous venons de parler. Lorsqu'un service sera disponible, vous serez contacté par votre SOPDI local. Les bureaux des SOPDI s'efforcent de prendre contact avec les familles après l'évaluation pour s'assurer que toutes les renseignements dont nous disposons sont à jour et que rien n'a changé dans votre situation. C'est pourquoi nous vous recommandons de nous tenir au courant de tout changement de situation ou de toute question ou préoccupation. Nous accueillons tous les appels téléphoniques, les courriels, les visites, tout type de communication que vous et votre famille préférez.

Val : Pouvez-vous nous donner un exemple ou quelques exemples d'un changement de situation ?

Tanner : Bien sûr. Voici donc quelques exemples de choses qui changent : votre adresse si vous avez déménagé. Un changement de statut d'aidant naturel, qu'il

s'agisse de problèmes de santé ou de toute autre chose de cette nature. Tout changement de service ajouté ou supprimé, ou même un changement dans les besoins d'assistance. Un changement de numéro de téléphone est l'une des choses les plus courantes que nous aimerions connaître. Nous ne pourrions pas vous contacter si nous avons des renseignements incorrects.

Val : C'est bon à savoir. Merci beaucoup Tanner d'avoir partagé ces informations avec nous.

Tanner : Merci, Val.